

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de juin, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des Longs Prés, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 01/06/2021**

**Etaient présents :** Dominique DUCLOS, Jean-Paul GUILLON, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Pascal LHOTELAIN, ROUSSEAU Francine, CINNA Vanessa, Vincent GUEDON, Yves LE GOFF, RUFIN Véronique, MAIBECHE Akim, Nadia CALLOT, Bernard CHAINTRON.

**Absents excusés :** Christelle LE TALLEC (Pouvoir à D. DUCLOS)  
Pauline GUEDON (Pouvoir à V. GUEDON)  
Elie SMITH  
Karima BOUGHATF  
Jérémy MAYET (Pouvoir V. RUFIN)  
Angela AFONSO (Pouvoir à JP GUILLON)

**Secrétaire de séance :** Francine ROUSSEAU

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour : Demande de subvention APV : Travaux Rue Beaurepaire.

Monsieur le Maire passe au vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/04/2021**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques à faire concernant le compte rendu du 13 avril dernier.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**Demande de subvention APV : Travaux Rue Beaurepaire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département concernant les travaux prévus Rue Beaurepaire, au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie).

Le montant des travaux s'élève à 375.909,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'APV, concernant les travaux Rue Beaurepaire.

### **Groupe Scolaire : Avenant N° MARZIN PRO**

Le bac à douche initialement prévu au lot plomberie n'avait pas la dimension compatible avec le cloisonnement. L'entreprise MARZIN PRO réalisera un bac à douche à l'italienne pour une plus-value s'élevant à 2.277,25 € HT, soit 2.732,70 € TTC.

Bernard CHAINTRON estime que l'architecte aurait dû prévoir ces éléments en amont.

Yves LEGOFF explique que le rôle de l'AMO est de vérifier les pièces du marché.

Monsieur le Maire explique qu'il a repris le marché en cours et qu'il fait au mieux pour que les travaux avancent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention (Y. LE GOFF) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 pour l'entreprise MARZIN PRO pour un montant supplémentaire TTC de 2.732,70 €.

### **Groupe Scolaire : Avenant N°1 ASA**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une clôture complémentaire de séparation entre le terrain du Groupe Scolaire et la propriété de Nogent Historique.

La proposition de l'entreprise ASA pour ces travaux supplémentaires s'élève à 12.010,00 € HT soit 14.412,00 € TTC.

Monsieur le Maire explique que ces travaux n'étaient pas prévus au départ du marché. Pour des raisons de sécurité, il est important de prévoir cette clôture afin que les enfants ne puissent pas s'approcher des ruines de l'abbaye. Le choix d'une clôture bois a été fait, afin que cet élément reste en harmonie avec l'ensemble du groupe scolaire.

Véronique RUFIN pose une question quant au devenir de la bande de 13 mètres située à l'arrière du groupe scolaire. Monsieur le Maire répond que des négociations sont encore possibles avec le propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention (N. CALLOT) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 pour l'entreprise ASA pour un montant supplémentaire de 14.412,00 € TTC.

### **Groupe Scolaire : Avenant N°2 Etablissement LABART**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une porte coupe-feu pour un accès supplémentaire au local poubelle par l'intérieur des locaux, qui n'avait pas été prévue.

A la demande des maîtresses, il est prévu de rajouter également des placards à l'intérieur des classes ainsi que des tablettes médium au pourtour des baies des classes Nord.

Il est également prévu de remplacer les plinthes de 10 cm par des plinthes de 20 cm.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 10.161,00 € HT soit 12.193,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 pour l'entreprise LABART pour un montant supplémentaire de 12.193,20 € TTC.

### **Groupe Scolaire : Avenant N°3 COPRECS**

Concernant l'entreprise COPRECS, il s'agit d'une moins-value.

L'entreprise de plomberie a été déchargée de l'installation du receveur de douche du sanitaire des maternelles. Cet élément a été repris par l'entreprise MARZIN PRO.

Le montant de l'avenant sera donc de - 487,00 € HT soit - 584,40 € TTC.

### **Groupe Scolaire : Avenant N°1 BERNIER**

Concernant le lot peinture, plusieurs modifications ont été demandées :

- Peinture sur encadrements menuisés façade arrière suite à la modification du revêtement de façade
- Demande des maîtresses de rajouter la pose de 43 m<sup>2</sup> de bulletin board pour affichage.

L'ensemble de ces deux prestations est estimé à la somme de 4.352,00 € HT, soit 5.222,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à l'unanimité, à signer l'avenant N°1 pour l'entreprise BERNIER pour une moins-value de 5.222,40 € TTC.

### **Demande de subvention APV : « Sécurisation Entrées de village »**

Lors de sa séance du 24 avril 2021, le Conseil Municipal a voté le budget primitif.

Plusieurs projets d'investissements ont été prévus, dont la sécurisation des entrées de village.

Le montant de ces travaux a été estimé à 83.500,00 € HT soit 100.200,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à déposer une demande de subvention au titre de l'APV auprès du Département, concernant les travaux « sécurisation des entrées de village ».

### **Demande de subvention « Amendes de Police » : « Sécurisation Entrées de Village »**

Concernant le même projet d'aménagement et de sécurisation des entrées de village, Monsieur le Maire propose également de déposer une demande de subvention au titre des « amendes de police ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Département, concernant les travaux « sécurisation des entrées de village ».

### **Fixation du prix au m<sup>2</sup> Ecole Primaire**

Le nouveau groupe scolaire va ouvrir ses portes dès la rentrée des classes en septembre prochain. Les locaux situés rue Ernest Vallée vont se libérer. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ces locaux soient loués.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le prix du mètre carré pour la location de ces locaux.

Après quelques investigations, Monsieur le Maire propose un prix de 40,00 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire exprime le souhait de réserver les locaux des écoles primaires pour des personnels de santé. Un médecin a déjà fait la visite des lieux. Vincent GUEDON souhaite que le Conseil Municipal puisse choisir des orientations pour les différents locaux.

Les tarifs semblent peu élevés, mais Monsieur le Maire souhaite que les tarifs soient attractifs pour les personnes qui ont envie de s'installer.

Bernard CHAINTRON s'inquiète quant au prix des travaux pour l'aménagement en cabinet médical.

Monsieur le Maire répond que des devis ont déjà été demandés et que les transformations ne seront pas trop importantes.

Nadia CALLOT s'inquiète pour les places de stationnement. Monsieur le Maire lui répond que les cours d'écoles serviront de parking.

Nadia CALLOT se rappelle que l'ancien mandat avait pensé revendre l'ensemble de l'école primaire à CLESENCE pour la construction de logements sociaux. Monsieur le Maire répond que le zonage rue des Sablons a pour objectif la création de 72 logements sociaux.

Pour information, les locaux situés rue du Crochet sont loués 50€ le mètre carré annuel. Les locaux sont beaucoup plus récents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (N. CALLOT – V. RUFIN – Pouvoir V. RUFIN) fixe le prix des locaux des écoles primaires à 40,00 €/M2 annuel.

#### **Fixation Du prix au m<sup>2</sup> Ecole Maternelle**

Les locaux destinés à l'école maternelle vont également se libérer. Monsieur le Maire propose également d'en fixer le prix à la location de 40,00 € le mètre carré annuel.

En ce qui concerne les écoles maternelles un projet de MAM (Maison Assistantes Maternelles) est envisagé.

Pour le préfabriqué, des projets sont en cours avec la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (N. CALLOT) fixe le prix des locaux des écoles maternelles à 40,00 €/M2 annuel.

#### **Proposition contrat de maîtrise d'œuvre : INFRA ETUDES – Travaux Rue Beaurepaire**

Concernant les travaux prévus rue Beaurepaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet INFRA ETUDE.

Proposition INFRA ETUDES : 5,3% du montant des travaux HT

Montant estimé des travaux : 375.909,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet INFRA ETUDES concernant les travaux rue Beaurepaire.

#### **Admission de non-valeur**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29 ;

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier de Charly-Sur-Marne dressé sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 13 avril 2021 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

-d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 310,50 € pour l'année 2017 se décomposant comme suit (Compte 6542) :

Nature juridique	Total
Dossier Surendettement Décision effacement de dette	121,50 €
Surendettement	36,00 €
Surendettement	153,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>310,50 €</b>

Un autre état pour un montant de 9 € nous a été transmis par la Trésorerie.

Il s'agit de sommes qui sont inférieures au seuil de poursuite.

Cette dépense sera imputée au compte 6541 du budget 2021 de la Commune :

Inférieur seuil poursuite	9,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les sommes détaillées ci-dessus.

#### **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des biens qui ont fait l'objet d'une vente sur la Commune. :

La Commune a le droit de préempter dans le cas où une parcelle serait susceptible de faire l'objet d'un projet communal.

Le Grand Clos <i>(Rue des Sablons)</i>	AB 522	8 a 2 ca
39 Grande Rue	AB 300	174 m <sup>2</sup>
1 Rue du Crochet	AC 177	440 m <sup>2</sup>
Rue Lambin	AA 288	2 a 83 ca
1 ter le Mesnil Haut	AI 50	735 m <sup>2</sup>
	AI 53	267 m <sup>2</sup>
Bas Chérost <i>(La Geneste)</i>	E 683	5 a 96 ca
Bas Chérost	E 758	2 a 46 ca
La Californie	ZB 12	3 ha 10 a 90 ca
Bas Chérost <i>(La Geneste)</i>	E 683	5 a 96 ca
Bas Chérost La Californie	E 758	2 a 46 ca
	ZB 12	3 ha 10 a 90 ca

#### **Informations diverses**

Vincent GUEDON souhaite parler de la vente du bien situé 11 Place du Marché. Cette question avait été évoquée lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Des crédits ont été votés lors du vote du Budget Primitif.

Monsieur le Maire explique que depuis la dernière réunion il a reçu en Mairie des acheteurs intéressés par ce bien. Ils se sont engagés par écrit concernant la création d'un espace commercial.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu en ce sens.

Monsieur le Maire explique qu'il a préféré laisser l'initiative à une personne privée, comme cela avait déjà été fait pour la boucherie.

Vincent GUEDON regrette le manque d'information depuis le dernier conseil.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Judo Club concernant le versement de la subvention.

Monsieur le Maire soumet ensuite une demande d'administrés désireux d'acheter à la Commune une parcelle située 25, rue Ernest Vallée. Cette parcelle est à l'heure actuelle louée par ces riverains.

Sylviane HENNEQUIN précise que cette parcelle n'a plus d'utilité à la Commune depuis le changement de destination de l'Ecole Primaire.

L'ensemble des Conseillers Municipaux sont favorables à cette vente. Ils souhaitent que cette question soit proposée au prochain Conseil Municipal. Des investigations seront menées concernant le prix qui sera proposé à la vente.

Monsieur le Maire évoque ensuite une proposition d'achat qui lui a été adressée de la part d'un administré, concernant l'immeuble situé 2, rue des Ecoles.

Cette proposition s'élève à 80.000,00 €.

Monsieur le Maire précise que cet immeuble avait été acheté au prix de 113.000,00 € lors du précédent mandat, afin de le démolir.

Une estimation de l'agence immobilière a été demandée. Elle s'élève à 90.000,00 €.

Deux baux sont en cours pour un montant de 390,00 € chacun.

De gros travaux sont à envisager si la Commune reste propriétaire de ce bien.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table. Les Conseillers Municipaux sont favorables à cette vente pour la somme de 80.000,00 €.

Une demande d'estimation a été demandée aux services des Domaines. Nous sommes en attente de leur retour.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire évoque ensuite les prochains scrutins électoraux. Des feuilles de présence ont été distribuées à l'ensemble des Conseiller Municipaux.



Le Maire,

Dominique DUCLOS.